

Objet : Arrêté municipal portant sur des travaux d'extension au 106 Boulevard Pasteur

Le Maire de la commune d'Yvré-l'Évêque

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1,

L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

VU le code de la route et notamment l'article R417-10 ;

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU La demande présentée par Madame LARCHE Manon située au 106 Boulevard Pasteur 72530 YVRÉ-L'ÉVÊQUE.

CONSIDÉRANT – Les travaux d'extension d'une maison d'habitation prévus au 106 Boulevard Pasteur, il est nécessaire pour en faciliter le déroulement tout en assurant la sécurité des usagers de modifier le stationnement.

ARTICLE 1 – Du lundi 16 juin au vendredi 08 août 2025 pour les besoins du chantier.

ARTICLE 2 – Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (article R.417-10-Enlèvement de véhicules) sur un emplacement au niveau du 106 Boulevard Pasteur excepté pour pouvoir y stationner les véhicules effectuant les travaux.

ARTICLE 3 – Le pétitionnaire assurera sous sa propre responsabilité la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire et sera tenu d'afficher le présent arrêté au droit du chantier. À l'exception de l'entretien de la signalisation, ces dispositions devront être réalisées 8 jours avant le début du chantier.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.
« La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».

ARTICLE 5 – Madame Le Maire de la commune, Madame La Directrice Générale des Services, la police municipale pluricommunale, la gendarmerie ainsi que tous les représentants de l'autorité publique sont chargés chacun en ce qui le concerne, de faire appliquer le présent arrêté.

Yvré-l'Évêque, le 05 juin 2025

Ampliation :

- . Demandeur
- . Gendarmerie
- . Affichage
- . Archivage

Madame Le Maire
Damienne FLEURY

